



RAPPORT D'ÉVALUATION
Version Définitive

**Évaluation de l'efficacité du
système d'assurance qualité**

du Cégep de Victoriaville

Septembre 2020

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep de Victoriaville s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Victoriaville, couvrant la période d'observation de l'automne 2013 au printemps 2018 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 17 juin 2019. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 21, 22, 23 et 24 octobre 2019². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études, le comité de régie du Collège, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Victoriaville, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre le commissaire, M. Jean-Denis Moffet, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M^{me} Marjolaine Roy, directrice des études à la retraite du Cégep de Rivière-du-Loup, et de M^{me} Anne Gauthier, conseillère pédagogique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Le comité était assisté de M^{me} Elyse Beaubien, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Isabelle Couture, agente de recherche de la Commission, accompagnait le comité à titre d'observatrice.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Fondé en 1969, le Cégep de Victoriaville est un établissement d'enseignement collégial public issu de l'union du collège classique Sacré-Cœur et de l'École du meuble et du bois ouvré. La mission qu'il poursuit, par ses activités d'enseignement, comporte trois volets, soit la formation fondamentale, le service à la collectivité et la recherche. Elle se résume ainsi : « Éduquer et soutenir pour un avenir prometteur et engagé. »

Le Collège offre des programmes dans cinq sites de formation. D'abord, il compte deux établissements affiliés qui offrent chacun un programme technique de la formation ordinaire dans leur domaine d'expertise, soit l'Institut national d'agriculture biologique ainsi que l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie, qui compte un campus à Victoriaville et un autre à Montréal. L'École nationale du meuble et de l'ébénisterie héberge également le service de la formation continue. Ensuite, le Collège utilise les locaux du Centre intégré de formation et d'innovation technologique, un centre de formation professionnelle au secondaire, pour donner le programme *Technologie de l'électronique industrielle* (243.C0) qui mène au diplôme d'études collégiales (DEC). Enfin, le pavillon central du Cégep de Victoriaville offre les autres programmes de la formation ordinaire.

Par ailleurs, trois centres collégiaux de transfert technologique sont affiliés au Collège. Il s'agit du Centre d'innovation en ébénisterie et meuble, du Centre d'innovation sociale en agriculture et du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité.

À la formation ordinaire, le Cégep de Victoriaville offre 10 programmes d'études menant au DEC, dont 3 programmes préuniversitaires et 7 programmes techniques, en plus du cheminement *Tremplin DEC*. À la formation continue, le Collège offre 13 programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), dont certains sont proposés en ligne. Les programmes d'études techniques de la formation ordinaire et de la formation continue appartiennent aux familles des techniques physiques, agroalimentaires, biologiques, humaines et de l'administration. Le nombre de programmes est demeuré stable au cours de la période d'observation de 2013-2018. Le Collège offre également trois programmes de formation professionnelle menant au diplôme d'études professionnelles qui relèvent de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie.

Durant la période d'observation, l'effectif étudiant de l'ordre d'enseignement collégial du Cégep de Victoriaville est également resté stable. Le Collège accueillait en moyenne 1 750 étudiants au collégial dont environ 85 % étaient inscrits à la formation ordinaire et 15 % à la formation continue. À la formation ordinaire, les 1 487 étudiants étaient répartis comme suit : 40 % pour la formation préuniversitaire, 52 % pour la formation technique et

8 % pour le cheminement *Tremplin DEC*. Pendant cette même période, le nombre d'employés équivalent à temps complet est demeuré stable pour toutes les catégories de personnel hormis les cadres dont le nombre a légèrement augmenté. À la fin de la période d'observation, le Cégep de Victoriaville comptait 22 cadres, 28 professionnels, 88 membres du personnel de soutien et 168 professeurs.

Au Cégep de Victoriaville, six directions relèvent de la Direction générale, soit la Direction du service des ressources humaines, la Direction des services administratifs, la Direction de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie, la Direction de l'Institut national d'agriculture biologique, la Direction du service de la formation continue et la Direction des études. Cette dernière est soutenue par trois directions adjointes des études. La première est responsable de la pédagogie, la seconde, des affaires étudiantes, et la troisième, de l'organisation scolaire. Des conseillers pédagogiques du service des études sont également déployés dans tous les sites de formation afin d'appuyer la Direction des études dans ses tâches.

Pendant la période d'observation, le Collège a connu des changements à la Direction générale et à la Présidence du conseil d'administration, mais à la Direction des études, la même personne est restée en poste, tout en assurant l'intérim de la Direction générale pendant une partie de cette période.

La démarche d'autoévaluation

Le Cégep de Victoriaville a effectué sa démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité sur une période s'échelonnant de février 2018 à juin 2019. Cette démarche s'est appuyée sur un devis d'autoévaluation qui prévoyait notamment les critères utilisés, les principales étapes de la démarche et un échéancier de réalisation. Ce document a fait l'objet de consultations auprès de la Commission des études et du conseil d'administration. Des enjeux ont guidé le Cégep de Victoriaville dans sa démarche, dont celui de rendre cet exercice utile pour le Collège et de le mettre à profit pour améliorer les mécanismes déjà en place. Le Collège souhaitait également profiter de cette démarche pour évaluer l'efficacité de son système d'information et pour intégrer la formation continue au système d'assurance qualité de la formation ordinaire. Pour la réalisation des travaux, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied. Il était composé du directeur des études, de la directrice adjointe aux études responsable de la pédagogie, du directeur de la formation continue, du directeur de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie, de 11 conseillers pédagogiques, dont 5 étaient liés au service de la formation continue, et d'une consultante externe. Cette dernière avait pour mandat de rédiger le devis d'évaluation et le rapport d'autoévaluation, incluant le plan d'action. Les autres membres du comité d'autoévaluation avaient, entre autres, la responsabilité de choisir les mécanismes faisant l'objet d'évaluation, de participer à l'analyse des données et au jugement, en plus d'identifier les pistes d'amélioration.

Le comité d'autoévaluation a d'abord procédé à l'inventaire des mécanismes déjà établis et a retenu ceux qu'il jugeait les plus pertinents pour rendre compte de l'efficacité de son système d'assurance qualité en s'appuyant sur des critères précis. Ensuite, des données ont été recueillies en effectuant une recherche documentaire et en procédant à diverses consultations. Par la suite, le comité d'autoévaluation a porté un jugement sur l'efficacité de chacun des mécanismes, en plus de déterminer les points forts et de proposer des pistes d'amélioration à partir des constats découlant de l'analyse des données. C'est à partir de ces conclusions que le comité de régie a retenu les grandes orientations devant figurer au plan d'action. Ainsi, le rapport d'autoévaluation, incluant le plan d'action, a été adopté par le conseil d'administration le 10 juin 2019 à la suite de l'avis de la Commission des études.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

Pour veiller à la qualité de ses programmes d'études, le Cégep de Victoriaville dispose d'une Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGPE). La plus récente version de cette politique a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en février 2018. La Commission l'a reçue en septembre 2019 et a jugé, en novembre 2019, que les dispositions relatives à l'évaluation des programmes contenues dans cette politique sont satisfaisantes. Sa mise en œuvre est sous la responsabilité de la Direction des études. La finalité visée par la PIGPE est d'assurer en continu l'amélioration de l'ensemble des programmes offerts. La politique décrit les processus associés à chacune des trois phases d'un programme, soit le développement, l'implantation et l'évaluation. La version précédente de la PIGPE, adoptée en 2010 et mise en œuvre durant les premières années de la période d'observation, a été jugée entièrement satisfaisante par la Commission en mai 2011.

En outre, le Cégep de Victoriaville met en œuvre sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages. La plus récente version de cette politique a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en janvier 2011. En mai de la même année, la Commission l'a jugée entièrement satisfaisante. Sa mise en œuvre est sous la responsabilité de la Direction des études. La PIEA vise notamment à garantir des pratiques d'évaluation qui assurent la validité des notes inscrites au bulletin en regard des exigences du programme et à maintenir la qualité de la formation en garantissant la comparabilité entre les mêmes cours d'une discipline.

Le *Plan stratégique 2016-2021*, incluant le plan de la réussite, a été, quant à lui, adopté par le conseil d'administration du Collège en novembre 2016. La Commission l'a reçu en septembre 2019 et a jugé, en novembre 2019, qu'il était partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il ne comprenait pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Dans une optique d'amélioration continue, la Commission a recommandé au Collège, en premier lieu, d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document

expliquant son plan de réussite et, en deuxième lieu, de préciser des résultats attendus mesurables pour chacun des objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite, et d'associer les indicateurs qui lui permettraient d'apprécier la progression vers leur atteinte. Sous la responsabilité de la Direction générale, le *Plan stratégique 2016-2021* intègre complètement la planification liée à la réussite dans sa première orientation. Le plan stratégique précédent, en vigueur de 2010 à 2016, a été jugée partiellement conforme en mars 2011 par la Commission qui estimait par ailleurs qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Afin de veiller à la qualité de ses programmes d'études de la formation ordinaire, le Cégep de Victoriaville met en œuvre sa Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études. Pendant la majorité de la période d'observation, la PIGPE adoptée en 2009, et actualisée en 2010, était en vigueur. Cette politique distingue deux types d'évaluation. En premier lieu, elle prévoit l'évaluation de chacun des programmes menant au DEC selon une périodicité maximale de dix ans. Les critères utilisés pour ces évaluations de programme sont la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, financières et matérielles aux besoins de formation, l'efficacité et, finalement, la qualité de la gestion des programmes. En second lieu, la politique prévoit un suivi annuel pour chaque programme de la formation ordinaire et de la formation continue. Le suivi annuel consiste à déterminer trois pistes d'amélioration et trois forces, liées à l'un ou l'autre des critères, à partir d'un tableau de bord produit par la Direction des études. Ce tableau de bord contient notamment des indicateurs de réussite et des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants.

Durant la période d'observation, une évaluation du programme *Technique de comptabilité et gestion* (410.B0) a été réalisée en 2013-2014 en utilisant les 6 critères prévus dans la politique. Aucune évaluation de programme n'a été effectuée les trois années suivantes en raison de la révision de la PIGPE. Quant aux suivis annuels, ils ont été maintenus pour tous les programmes de la formation ordinaire pendant cette période de transition entre les deux politiques. Lorsqu'une problématique d'envergure était décelée lors du suivi annuel, un rapport était réalisé afin de mieux documenter les améliorations à apporter au programme. Cette pratique a permis au Collège d'apporter rapidement des modifications aux programmes de *Technologie de l'électronique industrielle* (243.C0), de *Techniques du meuble et d'ébénisterie* (233.B0) et aux profils du programme *Sciences humaines* (300.A0).

Bien que la PIGPE prévoit que le suivi annuel s'applique également aux programmes de la formation continue, le Collège mentionne que les tableaux de bord ne sont pas produits pour ces programmes. Ils sont plutôt évalués à l'aide de divers sondages que les professeurs distribuent aux étudiants à la fin de leurs cours et de leur programme. Le plan d'action du Collège témoigne de son intention de formaliser et d'uniformiser les outils de collecte de données et d'analyse utilisés à la formation continue.

En février 2018, le Collège adoptait une nouvelle PIGPE pour la formation ordinaire et commençait à la mettre en œuvre. Cette politique prévoit une évaluation continue des programmes, réalisée par les conseillers pédagogiques, à l'aide de données fiables, dans le but d'apporter rapidement des modifications aux programmes d'études, au besoin, tout en facilitant le maintien des compétences d'évaluation de programme du personnel. La PIGPE 2018 décrit une forme d'évaluation continue dont le cycle dure quatre ans. Le Collège a regroupé les six critères d'évaluation retenus par la Commission en trois aspects qui sont évalués, à raison d'un par année, lors des trois premières années du cycle. Ce sont l'aspect structurel (pertinence et cohérence), l'aspect pédagogique (efficacité et valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants) et l'aspect gestion (l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation et la qualité de gestion). Un calendrier de répartition désigne, pour chaque programme, l'ordre d'évaluation de ces trois aspects afin que les six critères soient évalués à chacun des cycles. Les tableaux de bord annuels fournis par le Collège varient en fonction de l'aspect évalué et l'analyse de chacun de ces aspects conduit annuellement à la rédaction d'un compte rendu d'étape dans lequel les constats sont consignés et des pistes d'actions sont déterminées. La quatrième année du cycle d'évaluation de programme est réservée au bilan des constats des trois comptes rendus d'étape et à l'écriture d'un plan d'action.

Pendant les derniers mois de la période d'observation, la nouvelle PIGPE a guidé l'évaluation de cinq programmes. Les critères de pertinence et de cohérence ont été utilisés pour l'évaluation du programme *Techniques du meuble et d'ébénisterie* (233.B0), lors de laquelle les deux sites de formation ont été pris en compte. Lors de l'évaluation des programmes *Soins infirmiers* (180.A0), *Sciences de la nature* (200.B0), *Techniques d'éducation spécialisée* (351.A0) et *Arts, lettres et communication* (500.A1), un regard a plutôt été porté sur l'adéquation des ressources humaines, financières et matérielles aux besoins de formation ainsi que sur la qualité de la gestion des programmes. En ce qui concerne la formation continue, le Collège a mentionné, dans son rapport, qu'il lui était difficile de documenter les décisions prises pour l'amélioration continue de ses programmes puisqu'aucun bilan officiel ne témoigne de leurs forces et de leurs points à améliorer. Au moment de la visite, le Collège menait des travaux d'arrimage de la formation continue avec la PIGPE 2018 pour remédier à cette situation. La Commission considère qu'il devrait compléter sa démarche afin d'encadrer les évaluations de programme de la formation continue.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

La PIGPE est le principal mécanisme permettant au Cégep de Victoriaville de veiller à la **pertinence** de ses programmes d'études. Ce critère est vérifié lors des évaluations de programme. D'abord, des données perceptuelles sont recueillies auprès des étudiants, des diplômés, des professeurs et des employeurs au moyen de sondages de satisfaction et de groupes de discussion. L'analyse de ces données permet ensuite au Collège de porter un regard sur l'adéquation des objectifs, des standards et du contenu des programmes aux besoins des étudiants et du marché du travail. En outre, le tableau de bord fourni dans le cadre des suivis annuels, lors de la période de transition entre les deux PIGPE, contenait notamment des données perceptuelles sur les attentes des étudiants en lien avec leur programme. Par ailleurs, le Cégep de Victoriaville recueille des données sur le marché du travail et sur les attentes des universités grâce au suivi des admissions à l'université, aux visites d'entreprises organisées pour les étudiants et aux partenariats avec des entreprises liées à l'un des trois centres collégiaux de transfert technologique. L'analyse de ces données permet aux professeurs et aux intervenants des programmes d'ajuster les contenus de cours en fonction de l'évolution du milieu. La Commission considère que cette proximité avec le milieu de travail est une force du Cégep de Victoriaville.

Afin de veiller à la **cohérence** de ses programmes, le Collège a recours à plusieurs mécanismes, dont sa PIGPE. Dès l'élaboration du programme, le Collège dispose d'outils et de procédures lui permettant d'assurer la cohérence. Le projet de formation de chaque programme doit inclure le logigramme de compétences et la table de correspondance objectifs-cours et il est adopté par le conseil d'administration après recommandation de la Commission des études. Le département rédige les plans-cadres de cours en s'appuyant sur ces documents. Par la suite, chaque plan-cadre de cours de la formation spécifique est analysé par le comité de programme, qui formule des demandes de correction destinées au département. Ce dernier adopte la version finale du plan-cadre à l'aide de la grille d'approbation et le transmet à un conseiller pédagogique. Celui-ci vérifie, entre autres, les liens entre les activités d'apprentissage et les compétences visées dans le cours et s'assure que les unités ainsi que la pondération tiennent compte des exigences. Le conseiller pédagogique aide le département à apporter les modifications nécessaires au plan-cadre, le cas échéant, avant son adoption et son archivage par la Direction des études ou la Direction de la formation continue. Le Collège a confirmé, lors de la visite, qu'il existe un plan-cadre pour tous les cours qu'il offre. Un mécanisme similaire est utilisé pour les plans de cours. La Commission considère que les mécanismes de rédaction et d'approbation des plans-cadres et des plans de cours du Cégep de Victoriaville sont bien implantés et que les liens forts entre les comités de programme et les conseillers pédagogiques attirés aux

programmes favorisent l'amélioration continue de la cohérence. La cohérence est également vérifiée lors des évaluations de programme. Pour ce faire, un conseiller pédagogique et le comité de programme procèdent à l'analyse de la grille de cours, des plans-cadres et des données perceptuelles recueillies à l'aide d'un sondage auprès des étudiants. Cela permet, entre autres, de s'assurer de la progression logique des apprentissages et de vérifier la pertinence des activités qui s'y rattachent. Le conseiller pédagogique veille par la suite à ce que les pistes d'amélioration qui en découlent soient intégrées dans les plans de travail annuels des départements et des comités de programme. En outre, le tableau de bord fourni dans le cadre des suivis annuels, lors de la période de transition entre les deux PIGPE, contenait notamment des données perceptuelles des étudiants en lien avec la cohérence de leur programme.

Le Collège met en œuvre plusieurs mécanismes pour veiller à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Premièrement, tous les plans de cours sont évalués par un conseiller pédagogique à l'aide d'une grille d'approbation, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Lors de son analyse, le conseiller pédagogique porte un regard sur les stratégies pédagogiques privilégiées et leur adaptation aux objectifs du programme. Avant d'acheminer le plan de cours à la Direction des études pour approbation, il aide l'enseignant à apporter les modifications nécessaires, le cas échéant. Deuxièmement, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants est vérifiée lors des évaluations de programme. Dans le cadre de cette démarche, un conseiller pédagogique utilise des questionnaires afin de recueillir des données perceptuelles auprès des étudiants et des professeurs. Il procède également à l'évaluation de tous les plans de cours du programme. L'analyse des données perceptuelles et des plans de cours lui permet d'évaluer la disponibilité des professeurs, les méthodes pédagogiques et la charge de travail. Les changements à apporter au programme sont ajoutés aux plans de travail des départements et des comités de programme, qui rendront compte de leurs actions lors du bilan annuel de leur plan de travail.

Le Cégep de Victoriaville veille à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation** par différents mécanismes. Lors des évaluations de programme, l'analyse des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants et des professeurs permet au Collège de vérifier la disponibilité du matériel spécialisé et l'apport des techniciens en travaux pratiques dans la mise en œuvre du programme. Il s'assure aussi que le nombre de professeurs est approprié, que le perfectionnement pédagogique offert les satisfait et que leurs compétences sont assez diversifiées pour permettre d'atteindre les objectifs des programmes d'études et des activités d'apprentissage. Le plan d'action qui résulte d'une évaluation de programme et le bilan des plans de travail annuel des départements et du comité de programme permettent au Collège de s'assurer de la prise en charge des modifications à apporter. De plus, le Cégep de Victoriaville veille au développement des compétences de ses employés en mettant en œuvre des mécanismes d'évaluation formative et de suivi pour l'ensemble de son personnel. Les professeurs, par exemple, sont évalués de façon formative quelques fois lors des deux années suivant leur

insertion professionnelle, puis tous les cinq ans par la suite, comme décrit dans la Politique, pour une valorisation et une amélioration continue de la qualité des enseignements. Ces évaluations s'appuient principalement sur des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants et des collègues par le biais d'un questionnaire. Un conseiller pédagogique rencontre le professeur concerné afin de discuter des pistes de développement déterminées lors de son évaluation. Chaque année, les conseillers pédagogiques préparent un bilan collectif à l'intention de la Direction des études qui utilise ces données pour cerner les besoins de formation afin d'offrir du perfectionnement lors des journées pédagogiques. Par ailleurs, tout le personnel a accès à de la formation puisqu'un comité de perfectionnement par catégorie d'emploi est doté d'un budget annuel et a le mandat d'évaluer les demandes de formation reçues à l'aide de critères précis. De plus, les processus d'allocation des ressources matérielles et financières permettent de tenir compte des besoins ciblés par les départements et les services. D'abord, les budgets de fonctionnement ainsi que les plans quinquennaux d'investissement sur l'immobilisation et l'équipement sont établis. Par la suite, un budget annuel est attribué aux directions des services qui procèdent par appel de projets et font leurs recommandations. Anciennement effectuée par la direction des services administratifs, l'analyse des projets est maintenant réalisée par le comité institutionnel des immobilisations, formé de gestionnaires de plusieurs directions, à l'aide de critères précis. Le Collège favorise les projets en lien avec le plan stratégique.

Pour veiller à l'**efficacité** des programmes d'études, le Collège a recours à divers mécanismes, incluant sa PIGPE. Lors des évaluations de programme, le Collège produit un tableau de bord qui permet de comparer le cheminement scolaire et la réussite de ses étudiants avec ceux du réseau collégial public. Ce tableau de bord regroupe notamment des données sur l'évolution des taux de réussite par cours pour chaque session, des taux de réinscription à la 3^e session et des taux de diplomation. L'analyse de ces données permet de déterminer, le cas échéant, des actions visant l'amélioration continue de l'efficacité des programmes. Ces actions sont intégrées dans les plans de travail annuels du comité de programme et des départements concernés. Par ailleurs, à la lumière des analyses effectuées ces dernières années, le Collège considère que la persévérance de ses étudiants est un enjeu important. Au moment de la visite, les différents intervenants s'expliquaient mal les raisons d'abandon de leurs étudiants. La Commission constate que le Collège ne met pas en œuvre de mécanisme de suivi des causes d'abandon lui permettant de connaître les obstacles à la persévérance de ses étudiants, ce qu'elle l'encourage à faire afin de réagir en conséquence. En outre, le Collège veille à recruter des étudiants aptes à réussir. Pour ce faire, les programmes et les départements sont encouragés à participer à des activités de recrutement, telles que les journées carrières régionales et les journées portes ouvertes. Ils sont également invités à participer et à organiser des activités d'intégration pour les étudiants lors des journées d'accueil. Les plans de travail des départements et des programmes ainsi que leur bilan annuel permettent au Collège de s'assurer que de telles activités sont mises en œuvre. De plus, le Collège veille à ce que les épreuves finales permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants

selon les standards. D'abord, un regard est porté sur ces instruments d'évaluation à partir de l'information contenue dans les plans-cadres et les plans de cours lors de leur approbation. Depuis l'implantation de la PIGPE 2018, les conseillers pédagogiques analysent également toutes les épreuves finales de cours ainsi que l'épreuve synthèse, lors d'une évaluation de programme, de façon à s'assurer qu'elles permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs selon les standards. Lorsque nécessaire, des modifications à ces épreuves sont apportées.

Plusieurs mécanismes sont mis en œuvre par le Collège pour veiller à l'amélioration continue de la **qualité de la gestion** des programmes d'études. Les évaluations de programme constituent une occasion pour analyser les données perceptuelles, recueillies à partir de sondages réalisés auprès des professeurs, sur le mode de fonctionnement du comité de programme, les méthodes de communications et les liens entre la Direction des études, le département porteur et le comité de programme. En plus de rendre la description des programmes disponible sur Internet, le Collège veille, à travers l'organisation de journées d'accueil et l'analyse des questionnaires d'évaluation de programme, à ce que le programme soit bien expliqué aux étudiants et aux professeurs. En outre, l'approche-programme est soutenue par la constitution de comités de programme qui intègrent la formation générale et les disciplines contributives. Les conseillers pédagogiques assistent régulièrement à leurs rencontres et les accompagnent, notamment pour veiller au bon fonctionnement des programmes et au suivi des évaluations. La Commission souligne la fluidité des communications entre les intervenants, les professeurs et la Direction des études, en particulier grâce aux tableaux de bord annuels, à la table de concertation de la formation générale et à la rencontre mensuelle des responsables de la coordination départementale avec la Direction des études.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La Commission constate la capacité du Cégep de Victoriaville à assurer l'amélioration continue de ses programmes d'études par la révision et l'actualisation des mécanismes et des outils supportant leur mise en œuvre. Le Collège a amorcé le processus de révision de la PIGPE en 2015, conformément à ce qui était prévu dans la politique. À la lumière de ses constatations, le Collège a jugé nécessaire d'apporter des changements considérables à sa politique et à ses pratiques d'évaluation de programme, notamment pour améliorer leur efficacité et pour en faciliter le suivi. Au début de la démarche de révision, un représentant de la formation continue a pris part aux travaux de réflexion et de rédaction de la politique, mais les travaux d'arrimage de la PIGPE à la formation continue ont dû être suspendus. Il est prévu au plan d'action du Collège que ces travaux soient menés à terme. La PIGPE actualisée, qui s'applique à la formation ordinaire, mais pas à la formation continue, a été adoptée par le conseil d'administration le 26 février 2018. Au moment de la visite, le Collège mentionnait que les travaux d'intégration de la formation continue à la PIGPE avaient repris et qu'une version serait prête sous peu afin d'être soumise aux diverses instances à des fins de validation. En ce sens, la Commission **suggère** au Cégep de Victoriaville de

compléter l'arrimage de la formation continue à la PIGPE, tel qu'il le prévoit, afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des programmes d'études de la formation continue.

En somme, le Cégep de Victoriaville met en œuvre des mécanismes afin d'assurer la qualité de ses programmes d'études et démontre sa capacité à les réviser et, au besoin, à les actualiser. Il bénéficie d'une équipe de conseillers pédagogiques et de professionnels en soutien aux comités de programme, aux départements et aux professeurs. La Commission note l'importance de leur rôle dans le développement des pratiques d'amélioration continue de la qualité des programmes. Elle souligne la volonté d'amélioration du Collège et sa capacité d'action pour entraîner les changements voulus. La Commission rappelle au Collège qu'elle lui suggère de compléter l'arrimage de la formation continue à la PIGPE afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des programmes d'études de la formation continue.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La PIEA constitue le principal mécanisme mis en œuvre par le Collège afin de veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Cette politique prescrit notamment les normes et les procédures au regard de l'évaluation sommative des apprentissages, de la révision de notes ainsi que de la sanction des études. Elle précise aussi les responsabilités des professeurs, de l'assemblée départementale, du comité de programme, de la Commission des études et du conseil d'administration. La mise en œuvre de la PIEA est sous la responsabilité de la Direction des études, qui diffuse des outils afférents à cette politique afin de soutenir le personnel du Collège dans l'exercice des responsabilités attribuées dans la politique, notamment au regard de la rédaction et de l'approbation des plans-cadres, des plans de cours et des évaluations synthèses de programmes. En complément à la PIEA, afin d'en préciser l'application, chaque département dispose de Procédures départementales d'évaluation des apprentissages (PDEA). La Procédure d'évaluation des apprentissages du service de la formation continue joue ce rôle pour tous les programmes menant à l'AEC.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège veille à la **justice** de l'évaluation des apprentissages des étudiants, notamment en les informant, de diverses façons, des règles d'évaluation comprises dans sa PIEA. Pour ce faire, la politique est disponible sur le site Internet du Collège. Les règles d'évaluation des apprentissages et les critères des évaluations sommatives sont également communiqués aux étudiants par le biais des plans de cours. Le Collège veille à la qualité des informations transmises dans les plans de cours et à leur correspondance avec les renseignements contenus dans la PIEA et dans le plan-cadre du cours. À cette fin, chaque plan de cours est analysé par un conseiller pédagogique qui s'assure qu'il contient l'information appropriée et que les corrections y soient apportées, le cas échéant, avant son approbation par la Direction des études. Depuis l'implantation de la PIGPE 2018, l'impartialité des évaluations est appréciée à travers les évaluations de programme, au

cours desquelles un conseiller pédagogique analyse toutes les évaluations finales de cours. En outre, le Collège veille à la justice des évaluations en analysant la conformité des PDEA avec la PIEA à l'aide de critères connus. Toutefois, les commentaires reçus lors de la visite soulignent la difficulté de vérifier l'applicabilité de la PIEA dans la pratique puisque la PIEA laisse parfois trop de marge de manœuvre et que cela entraîne des différences d'interprétation. À la formation continue, l'analyse de la conformité de la Procédure d'évaluation des apprentissages du service de la formation continue et de la PIEA a permis au Collège de déceler des incohérences entre la PIEA et les pratiques d'évaluation en vigueur à la formation continue qui sont décrites dans sa procédure d'évaluation. D'ailleurs, le service de la formation continue juge que certains articles de la PIEA ne conviennent pas à sa réalité. Dans son plan d'action, le Collège prévoit intégrer la formation continue aux mécanismes d'assurance qualité mis en œuvre à la formation ordinaire. Pour ces raisons, le Collège devrait réviser l'ensemble de sa politique et l'actualiser, tel qu'il le prévoit dans son plan d'action, afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages et de l'adapter aux particularités de la formation continue pour que les outils de gestion soient les mêmes qu'à la formation ordinaire. Par ailleurs, le Cégep de Victoriaville met en œuvre sa Politique et procédure de gestion des litiges pédagogiques qui inclut le processus de révision de notes. Les témoignages reçus lors de la visite confirment que les étudiants connaissent ces mécanismes de droits de recours et s'estiment soutenus dans leur démarche. La Direction des études produit annuellement un rapport d'évaluation de la procédure de gestion des litiges pédagogiques, ce qui a permis au Collège de déceler des points à améliorer dans sa procédure de révision de notes. Il a élaboré des pistes de solutions qu'il prévoit mettre en œuvre afin de prendre en charge ces améliorations, ce que la Commission l'encourage à faire. Enfin, la mise en œuvre de la Politique pour une valorisation et une amélioration continue de la qualité de l'enseignement, qui s'applique à la formation ordinaire, permet au Collège d'identifier des forces et des points à améliorer grâce à l'analyse des données perceptuelles des étudiants et des collègues sur la communication des règles d'évaluation, l'impartialité des évaluations et le droit de révision.

Pour veiller à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages, le Collège met en œuvre ses mécanismes d'analyse et d'approbation des plans-cadres. Lors de l'analyse d'un plan-cadre ou d'un plan de cours, le conseiller pédagogique veille à ce qu'il contienne l'information nécessaire et adéquate sur l'évaluation finale de cours, comme la description du contexte de réalisation de l'épreuve, la performance exigée, la pondération ainsi que les critères d'évaluation. Il veille aussi à ce que cette information sur l'évaluation concorde avec les cibles de formation et le devis ministériel afin de s'assurer que l'évaluation permette à l'étudiant de démontrer qu'il a atteint les objectifs selon les standards établis. Comme les plans-cadres balisent l'élaboration des plans de cours et des épreuves finales, leur respect favorise également l'équivalence de l'évaluation dans le cas où un cours est donné par plusieurs professeurs. Cependant, la Commission a constaté, à la lumière des commentaires reçus, que les moyens utilisés pour assumer cette responsabilité diffèrent d'un département à l'autre et qu'aucun mécanisme n'est mis en œuvre pour permettre au Collège de s'assurer que les départements procèdent à la vérification de la concordance

entre l'évaluation finale et le plan-cadre du cours afin d'assurer l'équivalence de l'évaluation. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de mettre en œuvre un mécanisme lui permettant de s'assurer de l'équivalence de l'évaluation dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs. En ce qui concerne l'épreuve synthèse de programme, le Collège veille à ce qu'elle permette à l'étudiant de démontrer qu'il maîtrise l'ensemble des compétences de son programme. Pour ce faire, la Commission des études s'assure de la comparabilité des épreuves synthèses à l'aide de la grille d'analyse prévue à cet effet. En outre, afin de vérifier si le professeur respecte, lors de l'évaluation de son enseignement, les règles institutionnelles et départementales dans l'élaboration des instruments d'évaluation, des données perceptuelles sont recueillies auprès du département et des étudiants. Un conseiller pédagogique les analyse et fait un suivi auprès du professeur concerné. En ce qui a trait à l'évaluation lors des travaux d'équipe, le Collège a constaté qu'aucun mécanisme ne lui assure que l'élève est évalué individuellement. Pour y remédier, il a élaboré des pistes d'action, telles que baliser l'évaluation individuelle dans sa PIEA et vérifier cet aspect lors de l'analyse des épreuves finales dans le cadre des évaluations de programme. La Commission **suggère** au Collège de mettre en œuvre un mécanisme afin de veiller à ce que, lors des évaluations sommatives réalisées en équipe, les étudiants puissent démontrer, individuellement, l'atteinte des objectifs du cours selon les standards visés.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

D'une part, la Commission, à l'instar du Collège, constate que la PIEA n'a pas été révisée ni actualisée depuis plusieurs années. La dernière révision de la PIEA du Cégep de Victoriaville a été faite en 2011, soit deux ans avant le début de la période d'observation. Or, les rapports annuels de la Procédure de gestion des litiges pédagogiques ont permis au Collège d'établir des points à éclaircir dans sa PIEA et de conclure à l'importance de la révision prochaine de cette politique. Au moment de la visite, le Cégep de Victoriaville avait établi un calendrier de révision de la PIEA et avait tenu quelques rencontres pour amorcer la démarche. Considérant que la PIEA constitue le mécanisme principal pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission **suggère** au Collège de réviser l'ensemble de sa politique et de l'actualiser, tel qu'il le prévoit dans son plan d'action, afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages et de l'adapter aux particularités de la formation continue pour que les outils de gestion soient les mêmes qu'à la formation ordinaire. D'autre part, la Commission souligne que le Cégep de Victoriaville a actualisé des mécanismes en appui à la politique durant la période d'observation, tels que la Politique de gestion des litiges pédagogiques et la Politique pour une valorisation et une amélioration continue de la qualité des enseignements.

Somme toute, le Cégep de Victoriaville déploie des mécanismes pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages, tels que l'analyse des plans de cours et la procédure de gestion des litiges pédagogiques. Le regard critique qu'il a posé sur son système d'assurance qualité lui a permis de faire des constats concernant l'efficacité de ses

mécanismes. Afin de prendre en charge les améliorations à apporter pour rendre ses mécanismes plus efficaces, le Collège prévoit des actions en lien avec ses constats. La Commission rappelle au Collège qu'elle a formulé trois suggestions. Premièrement, elle lui suggère de mettre en œuvre un mécanisme lui permettant de s'assurer de l'équivalence de l'évaluation dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs. Deuxièmement, elle lui suggère de mettre en œuvre un mécanisme afin de veiller à ce que les étudiants puissent démontrer, individuellement, l'atteinte des objectifs du cours selon les standards visés. Troisièmement, elle lui suggère de réviser l'ensemble de sa politique et de l'actualiser, tel qu'il le prévoit dans son plan d'action, afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages et de l'adapter aux particularités de la formation continue pour que les outils de gestion soient les mêmes qu'à la formation ordinaire. Enfin, la Commission rappelle au Collège qu'elle l'invite à considérer les particularités de la formation continue lors de la révision de sa PIEA afin que les outils de gestion de la formation ordinaire puissent également être utilisés dans les programmes d'études menant à l'AEC.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent généralement l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.

Les mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

La planification stratégique du Cégep de Victoriaville est le principal mécanisme mis en œuvre par le Collège pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs institutionnels. Au début de la période d'observation, la *Planification stratégique 2010-2014*, incluant la planification liée à la réussite, était en vigueur. Celle-ci s'articule autour de quatre orientations portant sur la culture de réussite, l'attrait et le caractère distinctif du Collège, le Collège comme milieu de vie riche et stimulant ainsi que la contribution au développement de la région et le rayonnement du Collège. Elles se déclinent en 13 objectifs auxquels sont associés des actions et des indicateurs de résultats. Sa mise en œuvre a été prolongée jusqu'à l'adoption et la mise en œuvre du *Plan stratégique 2016-2021*, incluant le plan de réussite. Celui-ci comporte cinq orientations qui concernent le soutien d'une vie étudiante au service de la réussite et de la persévérance, l'attractivité de la carte de formations du Collège, le développement de la région et son rayonnement, le milieu de vie sain et l'efficacité de l'organisation. Elles se déclinent en 24 objectifs accompagnés d'indicateurs de résultats. Le plan de réussite est entièrement intégré au plan stratégique par le biais de la première orientation. La Direction générale veille à la mise en œuvre et au suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Le Collège implante progressivement des mécanismes dans le but de veiller à la **mise en œuvre** de sa planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. Au début de la période d'observation, la *Planification stratégique 2010-2014*, incluant la planification liée à la réussite, prévoyait un cycle annuel de gestion en trois étapes, soit la planification des plans de travail annuels des unités responsables des actions, la présentation d'un tableau de bord au conseil d'administration et l'adoption du rapport annuel du Collège. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège juge que ces mécanismes n'ont pas été en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels. Depuis l'adoption du *Plan*

stratégique 2016-2021, incluant le plan de réussite, le Collège développe de nouveaux mécanismes de mise en œuvre de ce plan. Au moment de la visite, le conseil d'administration a confirmé qu'à chacune des réunions, les membres discutent du plan stratégique et vérifient l'état d'avancement des travaux. De plus, les plans de travail annuels des directions et des services sont maintenant en lien avec le plan stratégique, incluant le plan de réussite, et ils sont compilés dans un outil informatique comprenant un gabarit de plan de travail dans lequel les responsabilités et les échéances doivent être établies afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre. Le Collège prévoit utiliser les bilans annuels des plans de travail des directions et des services pour porter un regard sur l'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite. Il a également mis sur pied un comité de suivi du plan stratégique, un sous-comité du conseil d'administration, dont le mandat est, notamment, d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège mentionne que ces mécanismes sont en implantation et qu'il reste encore du travail à faire pour optimiser l'utilisation de son plan stratégique, incluant le plan de réussite. La Commission considère que le Collège devra s'assurer que ses mécanismes de mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, lui permettent d'apprécier la progression des travaux, d'évaluer l'impact des mesures d'aide sur la réussite des étudiants et de proposer des ajustements, le cas échéant.

Des mécanismes sont graduellement mis en œuvre par le Collège pour assurer le **suivi des résultats** de sa planification stratégique, incluant sa planification liée à la réussite. Le Collège a constaté, lors du bilan de la *Planification stratégique 2010-2014*, incluant la planification liée à la réussite, que les mécanismes existants n'ont pas permis de porter un jugement sur l'atteinte des objectifs institutionnels. Il souligne notamment des difficultés à compiler les résultats efficacement. Sa démarche l'a mené à repenser ses outils de suivi des résultats pour son plan afin, entre autres, de faire une reddition de comptes régulière au conseil d'administration. Au moment de la visite, le Collège utilisait un gabarit informatisé de plan de travail de direction prévoyant une section documentant l'information reliée aux indicateurs et aux cibles de ce plan ainsi qu'un tableau de bord pour permettre aux membres du conseil d'administration de suivre l'évolution des résultats vers l'atteinte des objectifs du plan stratégique, incluant le plan de réussite. C'est également le comité de suivi du plan stratégique qui a le mandat d'assurer le suivi des objectifs du plan. Cependant, le Collège constate, dans son rapport, que les indicateurs retenus pour la version 2016-2021 du plan ont été peu utiles pour témoigner de la progression de l'atteinte des résultats, et ce, malgré l'efficacité potentielle des mécanismes en appui au suivi des résultats de ce plan. Il considère que les résultats attendus pourraient être clarifiés et que les indicateurs de performance du *Plan stratégique 2016-2021* pourraient être reformulés de manière à faciliter leur association avec les objectifs et l'élaboration d'un outil adéquat de reddition de comptes au conseil d'administration. La Commission estime que le Collège devra s'assurer que ses mécanismes de suivi des résultats du plan stratégique, incluant le plan de réussite, lui permettent d'apprécier la progression vers l'atteinte des résultats attendus et de proposer des ajustements au plan, le cas échéant.

Le Cégep de Victoriaville a porté un regard critique sur ses pratiques, ce qui l'a amené à intégrer, dans son plan d'action, des pistes liées à la mise en œuvre et au suivi du plan stratégique, incluant le plan de réussite. La Commission a constaté, lors de la visite, que le Collège a amorcé le développement et l'implantation de mécanismes afin de veiller à la mise en œuvre et au suivi des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, lui permettent de témoigner de l'atteinte des objectifs institutionnels.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Au début de la période d'observation, la *Planification stratégique 2010-2014*, incluant la planification liée à la réussite, est arrivée à échéance. Le Collège mentionne, dans son rapport, qu'il n'a pas révisé ni actualisé cette planification, notamment en raison de l'absence de mécanismes de suivi de la mise en œuvre. Il témoigne cependant de la révision et de l'actualisation, durant la période d'observation, de mécanismes en soutien au *Plan stratégique 2016-2021*, incluant le plan de réussite, comme le tableau de bord pour la reddition de comptes régulière au conseil d'administration et le bilan informatisé des plans de travail annuels des directions. De plus, le comité de suivi du plan stratégique a été mis en place pour procéder au suivi de la mise en œuvre et des résultats du plan. Au moment de la visite, le Collège révisait les indicateurs et les cibles du plan stratégique, incluant le plan de réussite, en vue d'une actualisation prochaine du plan.

En conclusion, le Cégep de Victoriaville met en place des mécanismes pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de son plan stratégique, incluant son plan de réussite. La Commission a constaté la prise en charge progressive du plan stratégique par la gouvernance et note le travail amorcé et les mécanismes mis en place dans le but d'améliorer la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique, incluant le plan de réussite. La Commission rappelle au Collège qu'elle lui recommande de s'assurer que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, lui permettent de témoigner de l'atteinte des objectifs institutionnels.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent partiellement l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

Regard du Collège sur l'ensemble du système d'assurance qualité

En s'appuyant sur la démonstration associée à chacune des composantes de son système d'assurance qualité, le Cégep de Victoriaville estime que, dans l'ensemble, les mécanismes qu'il met en œuvre sont généralement efficaces et servent de référence pour encadrer ses pratiques. Il a également conclu que son système d'information lui permet de recueillir des données pertinentes et suffisantes pour soutenir la prise de décision visant à assurer l'amélioration continue de la qualité. La démonstration du Collège est pertinente et lui a permis de relever des forces ainsi que des actions à entreprendre pour l'amélioration de son système d'assurance qualité.

Tout au long de son autoévaluation et lors de la visite de la Commission, le Collège a témoigné de la culture d'amélioration continue qui règne entre ses murs et de la progression de la prise en charge de son système d'assurance qualité dans sa gouvernance et sa gestion. Satisfait de sa démarche, le Cégep de Victoriaville considère que l'exercice lui a permis de travailler de façon plus structurée, de prendre conscience de l'importance du suivi du plan stratégique et de développer des liens beaucoup plus étroits entre la formation ordinaire et la formation continue, qu'il prévoit d'ailleurs réunir dans un même système d'assurance qualité grâce à l'adaptation de mécanismes aux particularités de la formation continue.

Plan d'action

Le Cégep de Victoriaville a produit le *Plan d'action 2019-2024* au terme de sa démarche d'autoévaluation. Il a ciblé les actions à entreprendre au regard des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. Le plan d'action du Collège est en lien avec les constats établis résultant de la démarche d'autoévaluation et les actions envisagées sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. La Commission note que les responsabilités pour la réalisation des différentes actions envisagées ont été assignées et qu'un échéancier a été établi. Au moment de la visite, certaines actions avaient été entreprises, comme l'arrimage des plans de travail des directions avec le plan stratégique.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Cégep de Victoriaville et la gestion qu'il en a faite garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité.

Le Cégep de Victoriaville met en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité de chaque composante de son système d'assurance qualité. La démarche d'autoévaluation qu'il a réalisée lui a permis de déceler les points forts et les points à améliorer, en plus de cibler des actions en réponse aux constats qu'il a établis. La Commission souligne sa volonté d'amélioration et sa capacité d'action pour entraîner les changements voulus, tout comme la continuité des activités du comité de suivi d'assurance qualité.

Le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité de ses programmes d'études et il démontre sa capacité à les réviser et à les actualiser, le cas échéant. La Commission juge que la PIGPE a bien encadré le processus d'évaluation des programmes de la formation ordinaire, ce qui a permis au Collège d'apporter des modifications à plusieurs programmes en lien avec ses constats. La Commission note la proximité du Cégep de Victoriaville avec le milieu de travail, les liens forts entre les comités de programme et les conseillers pédagogiques attitrés aux programmes ainsi que la fluidité des communications entre les intervenants, les professeurs et la Direction des études. Néanmoins, la Commission suggère au Collège de compléter l'arrimage de la formation continue à la PIGPE afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des programmes d'études de la formation continue.

La Commission note que le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à l'équité et à la justice de l'évaluation des apprentissages. La gestion du Collège démontre une capacité à faire des constats concernant l'efficacité de ses mécanismes et à mettre en place des actions en lien avec ces constats afin d'augmenter leur efficacité. La Commission souligne le processus d'approbation des plans de cours et la mise en œuvre de la Politique pour une valorisation et une amélioration continue de la qualité de l'enseignement, ce qui témoigne de la valeur accordée par le Collège à l'équité et à la justice. Toutefois, la Commission suggère au Cégep de Victoriaville de réviser l'ensemble de sa PIEA et de l'actualiser, tel qu'il le prévoit dans son plan d'action, afin d'encadrer les pratiques en matière d'évaluation des apprentissages et de l'adapter aux particularités de la formation continue pour que les outils de gestion soient les mêmes qu'à la formation ordinaire. Elle suggère également de mettre en œuvre un mécanisme lui permettant de s'assurer de l'équivalence de l'évaluation dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs ainsi qu'un mécanisme pour veiller à ce que les étudiants puissent démontrer, individuellement, l'atteinte des objectifs du cours selon les standards visés. Enfin, la Commission rappelle au Collège qu'elle l'invite à considérer les particularités de la formation continue lors de la

révision de sa PIEA afin que les outils de gestion de la formation ordinaire soient également utilisés dans les programmes d'études menant à l'AEC.

Le Collège met en œuvre des mécanismes veillant à la qualité de son plan stratégique, incluant son plan de réussite. Il a démontré à la Commission son aptitude à déterminer les modifications à apporter à ses mécanismes dans le but d'augmenter leur efficacité. La Commission constate qu'il a commencé à ajuster certains de ses mécanismes. Elle lui recommande de s'assurer que les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, lui permettent de témoigner de l'atteinte des objectifs institutionnels.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Cégep de Victoriaville souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission. Le Collège a apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation. Le Collège a également fait part à la Commission de la mise en œuvre de plusieurs éléments de son plan d'action qui sont en lien avec les points à améliorer relevés dans le rapport d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Murielle Lanciault'.

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Elyse Beaubien

COPIE CERTIFIÉE CONFORME